



Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 novembre 2009 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

**Étaient présents** : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Nelly RIMBERT, Patrick PICARD, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS et Daniel CRENE, Adjoints.

Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Annie PETIT, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, et Jean DELAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents** : Mme Marie LEGENDRE, Annie POITOU et Noura BAYNAOUI excusées et représentées, Mme Shéhérazade AMARI absente.

**Secrétaire de séance** : Mme Barbara MOULIN

-----

La séance est ouverte à 20 h 15.

M. le Maire accueille le conseil municipal et la parole est donnée à la secrétaire de séance, Mme Barbara MOULIN, qui fait l'appel. Le quorum est atteint.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2009**

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté.

### **1. FINANCES - Bourses communales**

Rapporteur : Nelly RIMBERT

La commune octroie chaque année une bourse communale aux étudiants post baccalauréat et aux apprentis 1<sup>ère</sup> année. L'attribution tient compte du quotient familial, du lieu des études et d'un certain nombre de paramètres (nombre d'enfants, charge de loyer supplémentaire pour la famille, bénéficiaire d'une bourse nationale ou départementale, etc.)

Pour l'année scolaire 2009/2010, **67** dossiers ont été instruits.

Il est proposé d'attribuer les bourses suivantes :

	Tranche d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué	
Après	91 €	38	3 458 €	avoir
	128 €	6	768 €	
	163 €	10	1 630 €	
	200 €	8	1 600 €	
	236 €	3	708 €	
	272 €	2	544 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>8 708 €</b>	

délibéré, le conseil municipal accepte le versement des aides aux bénéficiaires.

Vote : 26 voix POUR.

## **2. FINANCES - Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Auxerre**

Rapporteur : Daniel CRENE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal :

- **accepte** la participation forfaitaire de **81,19 € par an et par enfant**, pour les 5 élèves de Monéteau scolarisés sur Auxerre pour *l'année 2008/2009*,
- **autorise** le Maire à signer la convention,
- **rappelle** que des crédits sont ouverts au budget 2009.

Vote : 26 voix POUR

## **3. FINANCES - Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques**

Rapporteur : Daniel CRENE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, soixante et un enfants de l'extérieur sont scolarisés sur Monéteau, le Conseil Municipal :

- **décide** d'appliquer une participation forfaitaire de **82 € par an et par enfant**, qui sera réclamée aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année *2008/2009*,
- **autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir.

Vote : 26 voix POUR

## **4. FINANCES - Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires privées d'Auxerre, Sainte Thérèse et Sainte Marie**

Rapporteur : Daniel CRENE

Les écoles Sainte Thérèse, 6 Boulevard de Montois et Sainte Marie, 14 rue de la Fraternité à AUXERRE sous contrat d'association avec l'Etat, sollicitent une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Monéteau et Sougères sur Sinotte, inscrits dans leur établissement pour l'année scolaire 2009/2010.

- Ecole Ste Thérèse : 10 élèves
- Ecole Ste Marie : 7 élèves

Admettant le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, le Conseil Municipal, dans l'attente d'instruction complémentaire des services préfectoraux :

- **décide** de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- **alloue 82 € par élève et par an**, versés trimestriellement,
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget 2009 et 2010.

Vote : 26 voix POUR

## **5. FINANCES – Décision Modificative n°3 – Budget communal 2009**

Rapporteur : Daniel CRENE

Monsieur l'adjoint aux finances présente les nouvelles dépenses en investissement et en fonctionnement, ainsi que les nouvelles recettes en investissement et en fonctionnement, faisant l'objet de la décision modificative N°3.

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un détail explicatif de chacune des opérations concernées, par article, en investissement et en fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	DEPENSE RECETTE	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	MONTANT EN EUROS
204	20415	816	DEPENSE	Investissement	+ 7 500
204	2042	01	DEPENSE	Investissement	+ 38 000
21	21318	414	DEPENSE	Investissement	+ 8 000
21	2152	822	DEPENSE	Investissement	+ 9 900
21	21534	814	DEPENSE	Investissement	+ 7 500
21	21538	811	DEPENSE	Investissement	+ 2 150
21	2158	822	DEPENSE	Investissement	+ 4 000
21	2188	321	DEPENSE	Investissement	+ 5 000
23	2313	020	DEPENSE	Investissement	+ 152 000
Opération 22	2315	020	DEPENSE	Investissement	+ 6 000
040	2315	01	DEPENSE	Investissement	- 40 147
041	2315	01	DEPENSE	Investissement	+ 90 147
024	024	01	RECETTE	Investissement	+ 149 750
13	1321	01	RECETTE	Investissement	+ 23 000
13	1323	01	RECETTE	Investissement	+ 5 700
13	1342	01	RECETTE	Investissement	+ 36 000
13	1383	01	RECETTE	Investissement	+ 4 100
041	238	01	RECETTE	Investissement	+ 50 000
011	6065	321	DEPENSE	Fonctionnement	- 5 000
011	61523	822	DEPENSE	Fonctionnement	+ 7 500
011	6156	814	DEPENSE	Fonctionnement	+ 8 000
011	6188	020	DEPENSE	Fonctionnement	+ 5 000
011	6227	020	DEPENSE	Fonctionnement	+ 1 000
011	6257	024	DEPENSE	Fonctionnement	+ 3 000
011	6288	020	DEPENSE	Fonctionnement	+ 2 800
65	6558	020	DEPENSE	Fonctionnement	+ 5 600
67	673	01	DEPENSE	Fonctionnement	+ 2 400
73	7381	01	RECETTE	Fonctionnement	+ 50 000
74	7488	01	RECETTE	Fonctionnement	+ 1 800
023	023	01	DEPENSE	Fonctionnement	+ 21 500
021	021	01	RECETTE	Investissement	+ 21 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 26 voix POUR

- Autorise monsieur le maire à procéder aux mouvements de crédit constituant la Décision Modificative n°3

## **6. FINANCES – Demande de subventions pour le projet d'un nouveau terrain multisports**

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Le projet d'un nouveau terrain multisports en remplacement de l'équipement actuel type « Agorespace », désormais vétuste, est susceptible d'être subventionné.

Il y a donc lieu de présenter un dossier dans ce sens.

<b>Opérations</b>	<b>Montant €HT</b>
- Terrain multisports	67 000,00
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
- Conseil Général (25%)	16 750,00
- Direction Départementale Jeunesse et Sports (20%)	13 400,00
- Conseil Régional (25%)	16 750,00
- Communauté de l'Auxerrois CUCS (10%)	6 700,00
- Commune (20%)	13 400,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner l'étude technique et financière de ce projet 2010,
- De solliciter du Conseil Général, de la Direction Départementale Jeunesse et Sports, de la Communauté de l'Auxerrois et du Conseil Régional l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera étudié au moment de l'élaboration du budget communal 2010.

26 Voix POUR

J. JOANNIS présente un projet dont il vient d'avoir la demande par Messieurs ZAROS et LEBLANC président du Comité Olympique Départemental pour la promotion de terrains de football couverts ou en extérieur (taille réduite, gazon synthétique) qui pourraient être intégrés dans ce genre d'espace multisports. Une étude sera lancée mais il faut s'assurer que la surface disponible corresponde aux besoins de l'aménagement. L'idée est de développer des équipes de foot de quartiers, ouvert à tous, sous l'impulsion de la Fédération de Football.

Le Conseil Municipal décide de lancer le projet de modification de l'Agorespace et de demander les subventions ; le projet de couverture des tennis extérieurs est également abordé et fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil.

## **7. RESSOURCES HUMAINES – Emploi d’agents non titulaires pour l’année 2010**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Il est nécessaire de prévoir pour l’année 2010 les besoins pour les emplois d’agents non titulaires qui seront recrutés pour des remplacements momentanés d’agents titulaires, des besoins occasionnels et surcroît de travail et des besoins saisonniers.

<b>Motif du recrutement</b>	<b>référence</b>	<b>catégories</b>	<b>durée</b>	<b>rémunération</b>
<b>remplacement momentané de titulaire en</b>				
- temps partiel				
- congé maladie/AT	Art 3- 1er alinéa	A-B-C	sur 12 mois =	1er échelon du grade d'Adjoint administratif 2è cl
- congé maternité			2400 h	et d'Adjoint technique 2ème cl sur état d'heures
- congé parental				
<b>Besoin saisonnier</b>				
Services techniques	Art 3 - 2ème alinéa	C	de mai à septembre 4550 h	1er échelon du grade d'Adjoint technique 2ème classe
CLSH	Art 3 - 2ème alinéa	C	vacances scolaires	1er échelon du grade d'Adjoint d'animation 2è classe
			sauf Noël et mercredi 2940 h	
<b>Besoins occasionnels/surcroît de travail</b>				
Ecoles/cantines	Art 3 - 2ème alinéa	C	sur 12 mois = 4400 h	1er échelon du grade d'Adjoint technique 2ème classe sur état d'heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le prévisionnel des emplois d’agents non titulaires pour l’année 2010 tel que présenté.

26 Voix POUR

## **8. ENVIRONNEMENT – Plan d’aménagement de la forêt communal 2010-2024**

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l’adjointe à l’environnement présente le plan d’aménagement de la forêt communal pour la période 2010 - 2024, établi par l’Office National des Forêts.

L’ONF a présenté à la commission un projet d’aménagement de la forêt communale pour les années 2010/2024. L’ONF présente favorablement la variété des feuillus de petites tailles, une fréquentation importante et un peuplement forestier de qualité adapté aux stations ; malgré quelques contraintes : l’enclavement, l’absence de desserte, un périmètre à préciser de même que des concessions à autoriser le long des pavillons riverains et enfin, l’entretien (ramassage de déchets) qui a un coût pour la commune.

L’ONF propose donc, de continuer à gérer notre forêt en futaie irrégulière par pieds d’arbres et bosquets et par la création d’une route forestière qui permettrait de pérenniser les travaux d’entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan d’aménagement de la forêt communale de MONETEAU, présenté par l’Office National des Forêts, pour la période 2010 - 2024.

26 Voix POUR.

## **9. COMMISSIONS**

### Commission environnement du 14 octobre 2009

Le compte rendu a déjà été abordé au point précédent.

### Commission voirie et bâtiment du 31 octobre 2009

La commission a examiné les diverses propositions de travaux de voirie pour l’année 2010 ainsi que l’étude en cours sur la dissimulation des réseaux sur certaines voies. Présentation, via le SIEA, d’une étude d’économie d’énergie en remplaçant du système de programmation actuel d’éclairage public par la mise en place d’un réglage identique sur toute la commune.

Une étude va être lancée afin d’envisager le raccordement au poste de refoulement du Gué de la Baume pour l’assainissement de Pien/Sougères.

Un projet de piste cyclable le long de la RD 84 entre Monéteau et Auxerre va être sollicité auprès du Conseil Général afin de sécuriser cette portion de route empruntée par de nombreux cyclistes.

En ce qui concerne les bâtiments, une réunion est prévue le 25 novembre pour examiner le projet de « Théâtre pour la Jeunesse ».

## **10. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Cinq dossiers ont été présentés mais aucun droit de préemption n'est appliqué.

## **11. INFORMATIONS DIVERSES**

- 1) Une subvention d'un montant de 23 175 € est attribuée par le Conseil Général pour financer la réfection de la salle des fêtes de Sougères avec installation d'un chauffage.
- 2) Déclaration des puits privés : tout nouvel ouvrage créé depuis le 01 janvier 2009 devra être déclaré avant le 31 décembre 2009 ; cette information sera mentionnée sur le magazine et les journaux électroniques.
- 3) fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2009 : la somme collectée et répartie pour la commune de Monéteau s'élève à 40 013.45 €
- 4) Remerciements de M et Mme Jean DELAS pour les marques de sympathies lors du décès de Monsieur Abel DELAS.
- 5) Monsieur le Maire fait part d'un courrier du maire d'Appoigny adressé au Président de l'Ecole de Musique retirant l'octroi d'une subvention demandée lors d'une précédente séance du conseil municipal. Le président de l'AMM a communiqué les effectifs de l'école de musique à savoir que sur 130 inscrits, 30 enfants seulement habitent Monéteau (coût d'un élève, environ 500 €/an). Il ne peut être envisagé de subventions par la Communauté des Communes et Monéteau refusent de subventionner les associations avec des inscrits venant de communes extérieures. Il n'y aura pas de subventions supplémentaires. La ville de Saint Florentin connaît le même problème ayant fait une demande de participation à Sougères.
- 6) Le Conseil général, en réponse à une demande de la commune, informe de travaux de réfection de la chaussée sur la RD 84 entre la société GENIES et la place de la mairie qui ne seront réalisés que dans les années prochaines selon les possibilités financières du Département. La mise en place de priorités à droite dans cette voie dépend du guide d'aménagement des carrefours urbains mais nécessiterait une réduction de la vitesse à 30 km/h ; ceci étant, le maire est souverain en terme de police de circulation sur toutes les voies de l'intérieur de l'agglomération suivant l'article L 2213-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales.
- 7) Questions de M. MENANT :
  - a) communauté d'agglomération : où en sommes-nous?  
Le passage est prévu en 2011 et le travail se poursuit.
  - b) Police municipale : bilan depuis l'augmentation de l'effectif. Y a-t-il plus de patrouilles? Ne pourrait-on comme à Auxerre les voir circuler à pied, à bicyclette...?  
Le bilan est positif ; les équipes circulent sur toute la commune et très souvent à pied dans les quartiers ou le centre ville.
  - c) Il avait été évoqué un projet de la Société d'horticulture de l'Yonne de verger conservatoire à Monéteau. Où en sommes-nous?  
Ce projet ne se fera pas car le délai pour déposer le dossier était trop court ; d'autre part, le financement était à la charge de la commune et le terrain non compatible.
  - d) Concernant les Archies, vous avez dit monsieur le Maire au cours du dernier conseil municipal que le nettoyage des trottoirs avait lieu deux fois par semaine. Or les habitants ne partagent pas votre point de vue, d'après eux le nettoyage ne serait fait que 2/3 fois par an plutôt. Qu'avez-vous comme explications à nous proposer face à ce ressenti?  
Effectivement les poubelles sont vidées une fois par semaine mais le nettoyage des trottoirs est à la charge des riverains.
  - e) Jardins familiaux : la commission du Centre Communal d'Action Sociale a examiné la répartition et vu sur place l'entretien des cabanons et du terrain. Suite à plusieurs demandes un redécoupage de trois parcelles est prévu ainsi que l'achat de cabanons pour ces nouvelles parcelles. Les jardins sont attribués aux plus nécessiteux sur la commune.
  - f) Monsieur BIDEAU présente le livret d'accueil qui a été distribué aux nouveaux habitants lors de la cérémonie d'accueil du 4 novembre ; une consultation est faite pour une distribution aux habitants.
  - g) Monsieur BIDEAU fait part de la candidature de la commune de Monéteau au projet d'Ecole 2<sup>nd</sup>e Chance qui serait dorénavant gérée par les ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale. Le dossier, en partenariat avec la Communauté de l'Auxerrois a été déposé le 30 octobre à la Préfecture et recevrait des subventions de l'Union

Européenne, du Département, de la Région et de la Communauté dont le président est favorable à l'implantation sur Monéteau. Au vu du calendrier, Monsieur le Préfet veut que ce centre soit opérationnel pour la rentrée 2010/2011.

- h) C. MOREL fait part des élections de bureau qui ont eu lieu au sein du Centre Yonne. Le président sortant, Nicolas SORET a été réélu. Un membre de l'association, Monsieur DE JESUS élu de Chevannes, propose sa candidature en tant que vice-président malgré une liste bloquée d'où le résultat défavorable pour C. MOREL qui n'a pas été réélu. Cette élection lui permettra d'être plus proche des problèmes du site de Pien mais le déçoit quant au comportement de certains élus.

**Rappel du prochain conseil : lundi 14 décembre à 20 H 15.**

Séance levée à 23 H 00.